

jeudi 15 Février 2024 - n°417

Centre-ville et Commerce - Commerce spécialisé : une année 2023 difficile et un début d'année 2024 peu encourageante

Actualités - Publication du baromètre de la confiance politique 2024

Habitat - 22 territoires engagés pour le logement

Energie - Nouveau mode de calcul pour le diagnostic de performance énergétique

Institutions - Le Gouvernement relance des CNR territoriaux consacrés à l'éducation et à la santé

Développement durable - Mise en place du forfait mobilité durable : peut mieux faire

Agenda - Notez bien !

CENTRE-VILLE ET COMMERCE



Commerce spécialisé : une année 2023 difficile et un début d'année 2024 peu encourageante

Présenté le 13 février, le bilan annuel de Procos (Fédération pour la promotion du commerce spécialisé) tire les enseignements de l'activité des différents secteurs du commerce en 2023 tout en dressant les perspectives pour l'année 2024.

Le chiffre d'affaires des magasins du commerce spécialisé, à surface égale, affiche une hausse de 3,5% par rapport à l'activité 2022. Le début de l'année

2023 s'est révélé être plutôt positif mais la situation s'est dégradée mois après mois jusqu'à un rebond en juin et en juillet (+9,4%). Tout s'est ensuite écroulé à la rentrée avec un mois de septembre très mauvais (-4,2%) et une lente reprise d'activité jusqu'à un mois de décembre légèrement positif (+1,3%).

La situation est toutefois très hétérogène selon les secteurs. La beauté/santé tire son épingle du jeu et connaît une croissance en magasin de 7,9% par rapport à 2022. A l'inverse, plusieurs secteurs sont à la peine, dont la chaussure (-3%), l'équipement de la maison (-2,6%) et l'habillement (-1,1%).

La fréquentation des magasins (c'est-à-dire les entrées effectives dans les magasins) en 2023 accuse une baisse de 2,3% en moyenne par rapport à 2022, cette baisse allant jusqu'à 3,5% en centre-ville. De même, l'année 2023 a été marquée par la poursuite des défaillances d'enseignes initiées en 2022. Sur ce sujet, Procos note d'ailleurs l'urgence à limiter au maximum les défaillances d'enseignes conduisant à la fermeture de magasins et la destruction d'emplois.

Le mois de janvier 2024 s'inscrit dans la continuité de l'année 2023 puisque la consommation a baissé de 1,5% par rapport à janvier 2023. Les soldes n'ont pas rencontré un succès notable (-3,5% en magasins comparativement à la même période en 2023) et les secteurs déjà en difficultés n'ont pas bénéficié de l'impact positif de la période des soldes (la chaussure, l'habillement, le sport et la maison).

Enfin, Procos souligne que les coûts d'exploitation des enseignes restent élevés alors même que le prix de l'énergie reste durablement cher. La problématique du prix des loyers reste très présente et continuera de peser lourdement sur les comptes d'exploitation des magasins des enseignes.

[Retrouvez ici le communiqué de presse de Procos](#)

ACTUALITÉS



Publication du baromètre de la confiance politique 2024

Selon la 15ème vague du baromètre de la confiance politique élaborée par le Cevipof, la méfiance (38%), la lassitude (36%) et la morosité (26%) sont les qualificatifs les plus utilisés par les répondants pour caractériser leur état d'esprit actuel.

Cet état d'esprit général fortement dégradé s'accompagne d'une défiance des Français envers la politique et ceux qui l'exercent. En effet, 81% des personnes interrogées estiment que les responsables politiques, en général, "se préoccupent peu ou pas du tout de ce que pensent les gens". Par ailleurs, 68% des répondants perçoivent les élus comme "plutôt corrompus".

De manière générale, les Français sont très majoritairement pessimistes sur la vie démocratique en France : 68% jugent qu'elle fonctionne "mal", 41% "assez mal" et 27% "très mal".

Comme d'habitude, la confiance des Français varie selon les fonctions politiques occupées. 29% des sondés déclarent ainsi avoir confiance dans le Président de la République actuel, 35% déclarent avoir confiance dans le Premier ministre et 39% déclarent avoir confiance dans les députés français.

A contrario, la confiance envers les élus locaux reste majoritaire. En effet, 60% des sondés déclarent avoir confiance dans leur maire, 47% dans leur conseiller départemental et 45% dans leurs conseillers régionaux.

Autre indicateur marquant, la confiance dans les hôpitaux continue de s'affaiblir. 75% des répondants font confiance aux hôpitaux. C'est 3 points de moins que pour l'année 2023 et 7 points de moins que pour l'année 2022.

[Retrouvez ici l'enquête dans son intégralité](#)

HABITAT



22 territoires engagés pour le logement

Ce mercredi, le Gouvernement a annoncé un programme d'accélération de 22 opérations d'aménagement sur des « *territoires engagés pour le logement* ». Chacun de ces territoires devra produire 1500 logements à l'horizon de 2027 en respectant un seuil minimum de construction de 25 % de logement social.

Ces territoires ont été sélectionnés par les services de l'État après un appel à candidature lancé par Elisabeth Borne en décembre 2023. Ainsi, 63 candidatures

ont été remontées par les préfets de région et instruites par les services du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Ces 22 opérations sélectionnées sont localisées dans des territoires où il existe de fortes tensions immobilières mais aussi dans des secteurs qui accueillent des projets économiques ou industriels d'envergure.

L'accompagnement de l'État se traduira par la signature d'un contrat avec la collectivité, l'établissement public ou l'opérateur assurant la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement dans le cadre, soit d'un projet partenarial d'aménagement (PPA) soit d'une opération d'intérêt national (OIN). Ces deux dispositifs offrent des outils juridiques majeurs afin d'accélérer les procédures administratives.

L'État pourra également investir de l'argent sur certaines de ces opérations afin de les équilibrer. Aussi, pour chaque projet un comité de pilotage réunira le préfet et ses services, les collectivités concernées ainsi que l'aménageur assurant la maîtrise d'ouvrage du projet. La mise en place de cette gouvernance permettra de suivre le calendrier fixé, d'assurer la bonne coordination des instructions administratives entre les autorités compétentes ainsi que le pilotage de l'équilibre économique du projet.

Enfin, le Gouvernement étudie d'autres pistes pour accélérer la construction de logements : la densification douce de manière verticale avec la surélévation des bâtiments, et horizontale pour le pavillonnaire, avec le partage de terrains déjà artificialisés en collaboration avec les maires et les habitants. Une des dernières idées émises consiste en la transformation de bureaux en logements.

[Retrouver la liste des 22 territoires sélectionnés](#)

ENERGIE



Nouveau mode de calcul pour le diagnostic de performance énergétique

Lors de sa déclaration de politique générale le 30 janvier dernier, Gabriel Attal avait annoncé que les diagnostics de performance énergétique (DPE) seraient en partie revus.

Pour rappel, le DPE a été instauré en 2006 et classe les logements de A à G en fonction de leur consommation énergétique. Depuis 2021, il ne se fonde plus sur

les factures de consommation d'énergie des occupants du logement, mais sur les caractéristiques physiques du bâtiment.

Au 1er janvier 2023, les logements classés G+ ont été interdits à la location. Certains logements seront progressivement sortis du parc si des travaux ne sont pas engagés : G au 1er janvier 2025, F au 1er janvier 2028 et E au 1er janvier 2034.

En début de semaine, le ministre Christophe Béchu a annoncé « *qu'un biais de calcul sera corrigé par arrêté* » dans le cadre du DPE. En effet, il a été constaté que plus la surface d'un logement est petite, plus la part d'eau chaude sanitaire pèse sur le classement, sans lien réel avec le nombre d'occupants.

Calcul fait, plus de 27 % des logements de moins de 40 m2 sont considérés comme des « *passoires thermiques* », alors que cela ne reflète pas la réalité. D'après le gouvernement 140 000 logements vont ainsi sortir des catégories F et G. Un simulateur va être mis en place sur le [site de l'ADEME](#) pour permettre à ceux qui ont déjà fait un DPE de vérifier leur classe énergétique et d'obtenir une attestation avec la nouvelle étiquette.

Il est précisé que le calendrier d'interdiction progressive, cité plus haut dans l'article, n'est en aucun cas revu. Par ailleurs, deux amendements du gouvernement seront présentés lors de l'examen au Sénat du projet de loi relatif à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé et des grandes opérations d'aménagements :

- Le premier : la nécessité d'avoir effectué des travaux pour relouer une passoire thermique ne s'appliquera qu'au moment du renouvellement du bail.
 - Le second : prévoir une suspension de deux ans de l'interdiction à louer à compter de la date du vote en assemblée générale de copropriété d'un programme de travaux de rénovation des parties communes.
- Enfin, les ministres Béchu et Kasbarian devraient annoncer une simplification du dispositif « *MaPrimeRénov'* » dans les prochaines semaines.

INSTITUTIONS

Le Gouvernement relance des CNR territoriaux consacrés à l'éducation et à la santé

CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION

Le Premier ministre, Gabriel Attal, a présenté lors du dernier Conseil des Ministre une communication sur le déploiement et le bilan du Conseil national de la refondation (CNR).

Poser un diagnostic clair et partagé sur les problèmes du quotidien des Français, apporter des solutions concrètes en faisant confiance aux acteurs locaux, leur

donner les moyens pour agir ensemble : tels sont les objectifs du CNR, déployé depuis dix-huit mois.

De premières thématiques y ont été identifiées avec les participants, autour de sept réflexions nationales (travail, climat et biodiversité, logement, modèle productif, numérique, jeunesse, bien vieillir) ainsi que deux thématiques pour portage de projets locaux (santé et éducation).

Poursuivre le déploiement du CNR et, plus globalement, généraliser sa méthode constituent une des priorités du nouveau Gouvernement. La Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse ainsi que le Ministre délégué chargé de la Santé et de la Prévention, préciseront prochainement les modalités pour renforcer le déploiement de CNR locaux.

L'objectif de ces CNR locaux est d'accompagner davantage de membres de la communauté éducative et de professionnels de santé dans le portage de projets sur leur territoire. Enfin, le CNR « *santé mentale* », qui répondra à une problématique croissante tant pour les jeunes qu'en milieu professionnel et éducatif, sera lancé courant mars. Un nouveau point d'étape en format plénier sera par ailleurs réalisé dans les prochaines semaines.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mise en place du forfait mobilité durable : peut mieux faire



Lancée par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires avec la participation de l'Ademe et réalisé par Via ID et ekodev, la 3ème édition du Baromètre « *Forfait Mobilités Durables* » (FMD) vient d'être dévoilée. Elle dresse un état des lieux du déploiement du FMD par les entreprises privées françaises en 2023 en offrant un point de vue global sur les

avancées et difficultés dans la mise en place de ce dispositif. Pour cette édition, 601 décisionnaires dans la politique de mobilité et transport d'une entreprise privée ont été sondés par OpinionWay.

Un Forfait Mobilités Durables qui suscite l'intérêt des employeurs privés français

Quatre ans après l'adoption de la Loi d'Orientation des Mobilités, un tiers des employeurs privés interrogés ont connaissance du FMD. 29% d'entre eux l'ont déployé et 36% ont prévu de le faire, révélant un intérêt pour le dispositif mais les freins latents à sa mise en œuvre restent non négligeables.

Parmi les entreprises ayant déployé le FMD, 64% l'ont adopté en 2021 ou avant et 17% l'ont mis en place en 2023. Pour les entreprises qui n'ont pas encore passé le cap, l'échéance est claire : 72% prévoient de le déployer d'ici fin 2024.

En moyenne, les décideurs interrogés déclarent que la moitié des salariés touchent le FMD lorsqu'il est déployé. Depuis son instauration, le nombre de bénéficiaires est généralement stable dans la plupart des entreprises voire en augmentation dans 39 % des entreprises.

Les entreprises soucieuses de redonner du pouvoir d'achat aux collaborateurs

Les objectifs principaux de l'adoption du FMD par les employeurs sont de renforcer le pouvoir d'achat de leurs employés, de répondre à leurs besoins et de favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement, principalement dans les PME et ETI.

L'augmentation du plafond de défiscalisation du FMD et une simplification dans sa mise en œuvre (mise à disposition de ressources explicatives, de boîtes à outils, de retours d'expérience etc.) sont citées comme les évolutions qui faciliteraient le déploiement du dispositif pour deux tiers des ETI.

Les modes de déplacement les plus sollicités par les entreprises et par les bénéficiaires

Concernant les modes de transports qui ouvrent droit au FMD, le vélo, les transports en commun (hors abonnement) et le covoiturage se retrouvent sur le podium. Ainsi, "la petite reine" est proposée au sein de 44% des entreprises, les transports en commun et le covoiturage arrivent ex aequo avec 36%.

En ce qui concerne l'utilisation effective du FMD, ce sont les transports en commun (hors abonnement) qui sont les plus fréquemment déclarés par les bénéficiaires, suivis par le vélo (personnel et en location) et les engins de déplacement personnels motorisés des particuliers (trottinette électrique, skateboard électrique, monoroues, gyropodes etc.).

Difficultés et freins au déploiement : contrôles administratifs, manque de compréhension et d'informations

Quatre entreprises sur cinq ont rencontré des difficultés lors de la mise en œuvre du FMD : des difficultés liées aux pièces à rassembler pour les contrôles par l'Urssaf (une certaine appréhension vis-à-vis de la conformité des preuves, de la forme des attestations, cumul des montants, etc.), et un manque de compréhension et d'informations sur le sujet. Les raisons du non-déploiement varient mais, mécompris ou sous-estimé peut-être, pour deux entreprises sur cinq le FMD ne leur paraît tout simplement pas utile.

Par ailleurs, au sein des entreprises ne l'ayant pas déployé, le Forfait Mobilités Durables n'est connu que de 13% des décisionnaires.

Autres dispositifs de soutien à la mobilité

Alors que depuis 2020, la Loi d'Orientation des Mobilités impose aux entreprises de plus de 50 salariés d'insérer un volet "Mobilités" dans les Négociations salariales Annuelles Obligatoires (NAO) avec les partenaires sociaux, le FMD a été abordé lors des discussions sur les incitations financières dans plus de la moitié des cas (57%).

Parmi les autres dispositifs facultatifs de soutien à la mobilité, les indemnités kilométriques voiture, la prime carburant et la prise en charge des frais de transports publics au-delà des 50% obligatoires se placent en tête au sein des entreprises françaises. Les PME privilégient une meilleure prise en charge des frais de transports, tandis que les ETI préfèrent la mise à disposition de véhicules de service.

[Télécharger le Baromètre FMD](#)

AGENDA



Notez bien !

Jeudi 4 & vendredi 5 juillet 2024

Congrès de *Villes de France*
Sélestat

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi